

Monsieur le Préfet
PREFECTURE DE LA VENDEE
29 Rue Delille
85922 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9

N/Réf :

AB/EBC/2026-03-140

Dossier suivi par Emmanuelle BRET-CAPITAINE

Objet : Procédure de Modification de Droit Commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges

Pouzauges, le 30 mars 2026

Monsieur le Préfet,

Par arrêté n°CC2025_216 en date du 27 novembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a prescrit une procédure de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis l'ensemble des pièces du dossier de procédure.

Pour votre information, le dossier sera parallèlement adressé à l'ensemble des Personnes Publiques Associées, et fera l'objet d'une procédure d'enquête publique au mois de juillet 2026.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme,
Lionel GAZEAU

**Pays de
Pouzauges**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Maison de l'Intercommunalité • BP 10267 • La Fournière • 85702 Pouzauges Cedex • accueil@paysdepouzauges.fr

Tél. 02 51 57 14 23